COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

La lutte contre les dépôts sauvages monte en puissance

Si la 4C privilégie la sensibilisation, les dépôts sauvages font l'objet de plaintes. JOSÉ MARTINETTI

Passer devant les poubelles et tomber nez à nez avec un tas d'ordures ménagères ou avec des sacs remplis de gravats entassés les uns à côté des autres semble être devenu monnaie courante pour un certain nombre d'habitants de la cité.

Régulièrement confrontés à ces nuisances visuelles, les résidents des quartiers concernés par ce phénomène expriment leur colère et dénoncent ces actions sur les réseaux sociaux.

Dernièrement, des photos de chariots remplis de déchets en tout genre près de Central Fac, mais aussi de piles de cartons déposées devant les poubelles à l'entrée de Saint-Pancrace, ont été postées sur un groupe Facebook dédié à la vie cortenaise. Des publications qui pointent du doigt les pratiques de certains, malgré *« la mise en place d'une déchèterie gratuite à disposition des particuliers et d'une privée pour les professionnels »*, souligne Antoine Orsini, président de la communauté de communes du Centre Corse (4C).

« Nous mettons en place plusieurs actions pour sensibiliser les citoyens, explique Lara Leonelli, chargée de mission au sein de la 4C, responsable de la mise en place du porte-à-porte et de la prévention. *Il y a notamment le dispositif de la collecte en porte-à-porte qui vise à inciter au tri mais qui est plus compliqué à concrétiser dans certaines zones difficiles d'accès, comme à Saint-Pancrace où la voirie est étroite. »* L'ensemble des foyers du secteur dispose cependant de poubelles individuelles avec un bac noir et un second, dédié aux biodéchets. *« Nous suivons ce qu'il se passe et avons beaucoup entendu parler de Saint-Pancrace. Nous avons fait le maximum pour former les gens via nos opérations, mais le changement d'habitudes est quelque chose qui prend du temps »*, complète Manon Albertini, chargée de communication. Concernant ce quartier, un autre *viennent des habitants et la population l'a bien compris. »*

Une question de « bon sens »

Tous s'accordent tout de même à souligner une évolution importante en termes de prise de conscience environnementale chez les Cortenais. *« Désormais, c'est une minorité de gens qui fait de l'incivisme,* nuance Manon Albertini. *Sur cinq cents personnes, les auteurs de ces comportements doivent être au nombre de dix. »* Une minorité certes, mais qui, malgré *« les appels à la population pour informer des services qui existent à la 4C »*, continue d'effectuer des dépôts sauvages. *« Nous trouvons de tout : des choses qui iraient dans des banques de tri, des gravats, des sacs remplis de feuilles... De tout et n'importe quoi,* énumère Antoine Orsini. *Sans parler de tout ce qui est jeté lors des déménagements. »*

« Le sale appelle le sale. Souvent, quand il y a un sac de gravats, d'autres déchets viennent s'ajouter et cela crée des points noirs... », explique Jean-François Geronimi, responsable du pôle environnement. Tombé, il y a peu sur presque trente mètres cubes de gravats à Saint-Jean, il évoque ainsi le *« bon sens de agir et nous sommes là pour rappeler qu'au vu des systèmes existant dans le Centre Corse, entre le Syvadec et la com'com, il n'y a pas d'excuses à de tels agissements,* développe-t-il. *Nous sommes justement là pour dire : 'Attention, vous pourriez être condamnés.' »*

Car le dépôt sauvage est condamnable*. Et, dès que cela est possible, les sanctions tombent. Ou du moins, des plaintes sont déposées. *« Systématiquement, la com'com porte plainte auprès de la gendarmerie et une enquête est menée »*, assurent-ils. *« Il y a deux aspects : d'abord, le préventif qui vise à avertir les citoyens. Ensuite, le répressif, c'est-à-dire le dépôt de plainte et la prise en charge de l'affaire par la police municipale et la gendarmerie »*, explicite Jean-François Geronimi. Un volet répressif qui apparaît aux yeux de la 4C comme le seul moyen, au bout du compte, de dissuader les quelques-uns qui ne jouent pas le jeu de jeter leurs ordures n'importe où.

Toujours dans le but de mettre un terme à ce phénomène, la question de l'installation de ca-

« Quelque chose a changé, explique-t-il. *L'incivisme des gens, c'est une chose. Mais j'observe que de plus en plus de personnes commencent à accuser les 'vrais coupables' tandis qu'avant, la faute était souvent remise sur les agents de collecte. Nous faisons vraiment face à des actes d'incivilité qui* enjeu se pose, celui du *« turnover »*. Par conséquent : *« Si le propriétaire ne prévient pas ses nouveaux locataires des dispositifs existants, ils ne peuvent pas le savoir »*,ajoute le président de la 4C. Des éléments propres à l'endroit qui permettent *« d'expliquer mais pas d'excuser »*, soutient-il.

L'évolution du tri en chiffres

Les chiffres transmis par la 4 C témoignent d'une très nette progression concernant le tri des déchets dans le Centre Corse, en l'espace d'une décennie.
Emballages : 27 tonnes ont été récoltées en 2010 contre 156 tonnes en 2020.
Papier : 72 tonnes ont été collectées en 2010 contre 112 en 2020. Verre : 73 tonnes ont été recyclées en 2010 contre 237 tonnes en 2020.

chacun ». « Il est nécessaire de s'impliquer par rapport à l'environnement et visiblement, certains s'en foutent, estime-t-il. *La preuve : il y a toujours des pratiques déviantes malgré la mise en place de dispositifs. »*

Des dépôts sauvages dont une importante partie génère par ailleurs un surcoût pour l'intercommunalité. *« Dans certains cas, nous devons faire appel à des services agréés pour venir ramasser un type de déchet spécifique »*, détaille le responsable.

Prévention puis répression

Si pour la 4C, sensibiliser à l'environnement rime avec pédagogie, *« cela a tout de même ses limites »*, considère Antoine Orsini. *« Je crois à la pédagogie mais quand cela ne marche pas, il faut* méras de surveillance au niveau des points de tri a été évoquée. *« C'est en débat mais je crois à la vertu dissuasive de ce procédé »*, soutient Antoine Orsini. *« En fin de compte, c'est le dernier geste de chacun qui est primordial. S'il n'est pas fait, tout le reste ne sert à rien »*, conclut Lara Leonelli. En dehors des actions de sensibilisation, il tient donc à la responsabilité de chaque citoyen d'agir de manière respectueuse pour l'environnement, mais aussi pour autrui.

IRÈNE AHMADI

*Pour un particulier, l'amende est de 68€ et peut atteindre 1 500€ si l'affaire passe devant un juge. Le véhicule dans lequel ont été transportés les déchets peut être confisqué. Pour les entreprises, elle peut atteindre 75 000€ et être assortie d'une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison.